

### L'U2P salue l'intervention du Président de la République

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.04.17

Paris, 13 avril 2020

---

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

A l'issue de l'intervention du Président de la République, l'U2P prend acte du prolongement d'un mois des mesures de confinement. Ces mesures semblent nécessaires pour mener au mieux la bataille contre le coronavirus.

L'U2P relève avec satisfaction que le Président de la République prend en compte les craintes exprimées par les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux sur les conséquences négatives sur leur activité de la crise inédite dans laquelle ils se trouvent en raison du coronavirus.

En particulier, il a demandé que les banques fassent preuve de plus de diligence pour reporter les prêts en cours (y compris locations de longue durée type crédit bail) et accorder les prêts garantis par l'Etat. Il a également appelé les assureurs à être davantage au rendez-vous pour aider les entreprises à franchir ce moment difficile. En outre l'U2P est satisfaite de l'annonce qu'il a faite d'un plan de soutien aux hôtels cafés restaurants.

De plus le Chef de l'Etat a demandé au gouvernement de faire évoluer le fond de solidarité pour le rendre plus accessible et plus simple. L'U2P demande notamment que le fonds de solidarité permette de prendre en charge tous les frais annexes des entreprises (loyers, électricité, eau, gaz...). L'U2P sollicite également, au-delà du report aujourd'hui prévu, d'annuler les charges fiscales et sociales des entreprises pour les mois de mars, avril et mai.

Le président Alain Griset a ajouté : « D'importants dispositifs d'accompagnement ont été décidés mais il faut aujourd'hui conforter ces mesures et les renforcer afin de ne pas laisser un grand nombre d'entreprises de proximité sur le bord du chemin. Davantage d'entreprises doivent bénéficier du soutien public afin de préparer la relance de l'économie et d'empêcher une forte recrudescence du chômage. »